

# ***COMITÉ SPÉCIAL DE L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS***

AUDIENCES DU 2 DÉCEMBRE 2003, EDMUNDSTON, N.-B.

Commentaires de :

Roger Roy, *forestier agréé*, Ph.D.  
Professeur d'aménagement forestier  
Faculté de foresterie  
Université de Moncton  
Edmundston, N.-B. E3V 2S8

*Un retour sur la question forestière classique de Clawson  
"Des forêts pour qui et pour quoi ?"*

## **INTRODUCTION**

Premièrement, j'aimerais remercier les membres de votre Comité d'avoir donné aux citoyens du Nouveau-Brunswick la chance de pouvoir exprimer leurs opinions sur le futur de la gestion des forêts du Nouveau-Brunswick. Étant Néo-Brunswickois d'origine, forestier professionnel et professeur d'aménagement forestier, c'est un sujet qui m'a toujours passionné, à la fois sur le plan personnel et sur le plan professionnel. Je note cependant que les commentaires que je fais aujourd'hui sont strictement les miens. Ils n'ont pas été appuyés ni censurés par mon employeur, ni par les autres membres de ma profession.

Nous reconnaissons tous que la forêt est le coeur du Nouveau-Brunswick. Elle est un des moteurs principaux de notre économie et nous fournit un grand nombre d'emplois. Mais, elle est aussi l'élément principal de l'environnement qui nous entoure et nous fournit une multitude d'autres valeurs. Nous avons une lourde responsabilité collective d'assurer que les générations futures pourront aussi jouir de toutes ces valeurs.

Le débat que nous vivons actuellement est un retour à la fameuse question

forestière classique de Clawson : “Des forêts pour qui et pour quoi ?”. Ce débat a été provoqué par un rapport préparé par la firme de consultants Jaakko Pöyry concernant la gestion de nos forêts publiques, à la demande des titulaires de permis sur les Terres de la Couronne. Mes commentaires d’aujourd’hui porteront premièrement sur les éléments de ce rapport. Ceci sera suivi de quelques observations sur la gestion de l’ensemble des forêts de notre province, peu importe le type de tenure, débordant ainsi le mandat donné aux auteurs dudit rapport.

## **RAPPORT JAAKKO PÖYRY**

Ce rapport est très bien dans le sens qu’il peut être considéré comme un agent catalyseur qui a forcé le public à se réveiller et se poser des questions sur l’avenir de nos forêts et de l’industrie forestière au Nouveau-Brunswick.

Il nous invite tous à mettre le focus sur l’identification des valeurs forestières que nous voulons maintenir à long terme dans nos forêts publiques. Une option assez claire nous est présentée dans le rapport et ce sera à nous, citoyens, de décider si c’est cette option que nous voulons favoriser pour nos enfants et nos petits-enfants.

Le rapport présente un scénario potentiel pour accroître la disponibilité de matière ligneuse pour nos usines de transformation dans les années futures. Ce scénario implique une augmentation considérable dans la proportion de la superficie des Terres de la Couronne affectée à un aménagement intensif pour la production ligneuse, soit la plantation. Selon les auteurs, l’adoption de ce scénario augmenterait le niveau futur de récolte soutenable. Ceci créerait une situation où les dirigeants de nos industries forestières seraient plus aptes à investir dans leurs usines pour augmenter leur efficacité, leur permettant ainsi d’être plus compétitif dans le contexte global et de pouvoir assurer des emplois pour les citoyens de la province.

Premièrement, laissez-moi vous dire que j’appuie sans réserve l’objectif d’augmenter la production ligneuse soutenable dans la province du Nouveau-Brunswick pour assurer des emplois pour les générations futures. Je veux que mes enfants et mes petits enfants aient accès à des emplois et des carrières dans l’industrie forestière si c’est leur choix.

Aussi, la logique du scénario présenté est tout à fait correcte. Si nous affectons une plus grande proportion de la superficie forestière à un aménagement plus intensif, soit la plantation, le niveau de production global de la forêt entière augmentera éventuellement. En fait, il n'y a rien de nouveau ici. Dans un de mes cours à l'Université, j'utilise des figures tirées d'un rapport préparé pour la province au début des années 1980 par le forestier Gordon Baskerville. Ces figures démontrent exactement les mêmes tendances.

Je trouve un peu étrange cependant qu'il a fallu payer une grosse somme d'argent à un consultant de l'extérieur pour nous dire que, dans le court et le moyen terme, la seule façon d'augmenter le niveau de coupe dans notre province serait d'accélérer l'exploitation dans nos aires d'hivernage pour le Cerf de Virginie, nos zones tampons et nos forêts matures et, à plus long terme, de convertir une plus forte proportion de nos forêts naturelles à des plantations. Je crois que n'importe quel forestier dans la province aurait pu nous dire la même chose pour une somme beaucoup plus raisonnable.

Je suis d'accord avec les suggestions que nous pourrions, dans le court et moyen terme, récolter un plus grand volume de bois dans les zones de gestion spéciale (aires d'hivernage pour le chevreuil, forêts de conifères matures et zones tampons le long des cours d'eau). Cependant, cet appui est conditionnel à l'application de systèmes de gestion qui vont assurer le maintien des valeurs forestières visées par ces zones spéciales. Je suppose que les experts du Ministère des Ressources naturelles ont établi leurs normes pour l'exploitation ligneuse dans ces zones en fonction de la meilleure science disponible. Puisque ces connaissances scientifiques sont actuellement et seront toujours imparfaites, il faudra s'assurer d'ajuster les normes d'intervention au fur et à mesure que la recherche progresse dans ce domaine.

Je suis aussi d'accord quand on dit dans le rapport qu'il n'y a pas d'objectif fixe et quantitatif pour le niveau de récolte de matière ligneuse sur les Terres de la Couronne. En effet, dans les modèles actuels de calcul de possibilité forestière pour les différentes zones de permis de coupe, des modèles basés sur la programmation linéaire, l'objectif actuel est de maximiser le niveau de coupe sujet à des contraintes sur le débit de la récolte et le maintien de différentes sortes d'habitats fauniques, et de communautés

végétales en stades de développement mature et suranné.

Au fil des ans, ces contraintes sont effectivement devenues de plus en plus exigeantes et le niveau maximum de coupe possible a été réduit en conséquence, et ce, sans consultations publiques. Est-ce que ces contraintes vont être encore plus exigeantes dans la prochaine série de plans et le niveau de coupe réduit encore ? Est-ce que c'est ceci que les citoyens de notre province veulent ou est-ce que des objectifs de production minimale de fibres de bois devraient être intégrés dans nos plans futurs ? C'est un détail technique, mais nous pouvons formuler des modèles qui mettraient toutes nos valeurs forestières, fibres et autres, sur le même pied d'égalité, par exemple, en optant pour la programmation à objectifs multiples ou "Goal Programming" au lieu de la programmation linéaire, l'approche analytique utilisée actuellement.

Cependant, plusieurs autres points m'inquiètent beaucoup en ce qui a trait au scénario présenté dans le rapport Jaakko Pöyry :

1. La suggestion que la façon qu'on gère les forêts en Finlande est un modèle à suivre : Je ne suis jamais allé dans ce pays, mais les échos que j'ai à ce sujet suggèrent le contraire. On parle de perte de la majorité des forêts naturelles dans certaines régions, et de perte d'espèces, dû à un aménagement très intensif. On parle même d'efforts pour la restauration, à des coûts très élevés, de forêts naturelles dans ces zones.

2. La solution d'augmenter la proportion de la superficie de nos terres publiques en plantations : Ceci entraînera certainement une utilisation accrue de pesticides. Pourquoi investir dans l'amélioration des arbres, la production en pépinières, la préparation des sites et la mise en terre des semis, si nous ne sommes pas aussi prêts à protéger notre investissement en excluant la végétation compétitrice, les insectes et les maladies ? Est-ce que les citoyens de la province seront prêts à accepter ce modèle agricole ou, allons-nous, comme au Québec bannir l'utilisation de pesticides chimiques dans un futur proche ? Si c'est le cas, nous ne pourrions probablement pas atteindre les objectifs de production accrus tels que décrits dans le rapport. Aussi, je me pose des questions sur l'impact de plus de plantations et plus de pesticides sur notre capacité de pouvoir certifier nos forêts. Si on n'a pas accès aux marchés de bois parce que nos forêts ne peuvent pas être certifiées à cause de l'établissement de

trop de plantations ou parce qu'on se sert de trop de pesticides, alors qu'avons-nous vraiment réglé ?

3. Le résultat implicite de l'affectation d'une plus grande proportion de la forêt à un aménagement plus intensif : Si, selon le scénario présenté dans le rapport, nous conservons la même superficie en zones protégées et en zones de gestion spéciale (aires d'hivernage pour le chevreuil, forêts de conifères matures et zones tampons le long des cours d'eau) et nous augmentons la proportion affectée à un aménagement intensif, c'est-à-dire en plantations, il faudra nécessairement réduire la proportion affectée à un aménagement moins intensif pour la matière ligneuse. Dans ces zones, les peuplements ont généralement une plus grande diversité d'espèces végétales et une plus grande diversité structurale dû au fait que nos efforts pour contrôler la végétation compétitrice sont moindres, et que les révolutions nécessaires pour que nos opérations de récolte soient rentables sont plus longues. Alors la question qui en résulte serait : quels seront les impacts de cette diminution dans la diversité végétale et structurale au niveau de la forêt entière sur nos populations fauniques ?

4. L'accent sur la production d'un plus grand volume de bois résineux : Pourquoi parler seulement de la production d'un plus grand volume de bois et non de qualité de bois ? Si nous voulons assurer une forêt future avec laquelle nos enfants et petits-enfants pourront gagner leur vie, est-ce que c'est vraiment des petites tiges, de la pâte et du papier qui vont leur permettre de percer les marchés internationaux dans 40 ans, ou, est-ce que ce sera des grosses tiges de haute qualité qu'on devrait viser ? Aussi, est-ce que c'est seulement sur les résineux qu'on devrait se concentrer ou est-ce qu'il faudrait aussi viser la production de feuillus de qualité ? Je crois qu'il faudrait essayer d'évaluer quelle sera la nature des marchés de bois dans 40 ans avant de s'embarquer dans un système qui fournira des produits qu'on ne pourra pas vendre à des prix concurrentiels. Plus particulièrement, il faudrait déterminer quelles sortes de produits nos compétiteurs sur la scène internationale, qui ont souvent des conditions de croissance plus favorables, pourraient produire plus efficacement.

Je trouve aussi surprenant qu'une des autres recommandations principales du rapport est qu'on adopte une approche plus formelle et structurée pour considérer l'opinion du public dans la définition des objectifs pour la gestion de ses forêts. C'est du déjà vu. En 1991, une autre étude commanditée par le

gouvernement provincial, “La Table Ronde du Premier ministre sur l’environnement et l’économie” recommandait exactement la même chose. Cette recommandation n’a cependant jamais été implantée.

Oui, certaines compagnies forestières ont des comités consultatifs pour présenter, discuter, et ajuster de façon mineure leurs plans pour l’aménagement des forêts publiques, mais les objectifs qu’ils doivent respecter dans la préparation de ces plans sont établis à huis clos, par le Ministère des Ressources naturelles, à tous les cinq ans, et publiés dans un document intitulé : “Vision pour les forêts du Nouveau-Brunswick : Buts et objectifs de l’aménagement des Terres de la Couronne”.

Je ne crois pas cependant que la meilleure façon d’ajuster ces objectifs à tous les cinq ans serait via un processus d’audiences publiques. Je crois qu’il serait plus efficace que le Ministre des Ressources naturelles se forme un conseil consultatif permanent regroupant des représentants de tous les groupes ayant un intérêt dans la gestion des forêts publiques. D’ailleurs, la formation d’un tel conseil consultatif est déjà prévu à l’article 69 de la *Loi sur les Terres et Forêts de la Couronne* (LTFC). Un exemple d’un autre conseil de ce genre qui fonctionne très bien est le Conseil de la faune du Nouveau-Brunswick formé pour gérer le Fonds de fiducie de la faune du Nouveau-Brunswick.

Un dernier point sur le rapport Jaakko Pöyry. Il y a la suggestion d’un chevauchement dans les activités de suivi des opérations forestières. Aucun exemple concret n’est donné mais je crois qu’on suggère que les employés des titulaires de permis font leurs suivis pour assurer que les normes de la province sont respectées et que, par la suite, des employés du Ministère des Ressources naturelles vont souvent révérifier les mêmes sites. Si c’est le cas, c’est certainement un système redondant et inefficace. Cependant, certains disent que laisser les titulaires de permis faire leurs propres vérifications serait équivalent à laisser au renard la tâche de surveiller les poules.

Une initiative récente de l’*Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick* pourrait nous aider à régler ce problème. L’Association étudie présentement les meilleures approches pour devenir une Association “à exercice exclusif” dont l’objectif principal serait la protection des intérêts du public pour toute question reliée à la gestion de nos forêts. Actuellement,

n'importe qui peut pratiquer la foresterie au Nouveau-Brunswick. L'objectif de l'Association est de réserver ce droit, évidemment avec l'accord de l'Assemblée Législative du Nouveau-Brunswick, aux personnes qui ont la formation universitaire et technique pertinente, soit les forestiers et les technologues forestiers.

Avec cette reconnaissance, l'Association s'engagerait, comme c'est présentement le cas pour les médecins, les avocats et les ingénieurs, d'assurer la compétence de ses membres dans la pratique de leur profession, d'assurer que tout acte professionnel ait comme premier objectif l'intérêt du public, et de discipliner les membres pour tout acte professionnel qui serait à l'encontre de ces intérêts, et ce, allant jusqu'à l'expulsion d'un membre de la profession pour inconduite professionnelle. Je crois que l'adoption d'un tel régime éviterait la nécessité qu'un membre vérifie systématiquement le travail d'un autre. Donc, membres du Comité, je vous demande, et je demande aux autres membres élus, de nous appuyer dans cette initiative quand la nouvelle loi sera présentée à l'Assemblée Législative.

## GESTION DE L'ENSEMBLE DES FORÊTS DU N.-B.

J'aimerais maintenant déborder du mandat relativement étroit donné à Jaakko Pöyry, soit de seulement évaluer le potentiel des Terres de la Couronne pour une production accrue de matière ligneuse.

Comme vous l'avez entendu depuis le début de ces audiences publiques, les valeurs forestières non-ligneuses sont très importantes pour les Néo-Brunswickois. Le maintien des habitats fauniques pour assurer la survie de notre faune pour l'observation, la chasse, la pêche et le trappage, le maintien de la biodiversité, l'accès pour la récréation, la qualité de l'eau dans nos lacs et rivières, etc., sont toutes des considérations très importantes pour les citoyens de la province. Je crois que nous sommes tous d'accord qu'il faut s'assurer que l'état de ces valeurs ne soit pas dégradé, car leur maintien assure que notre province continuera d'être une place de choix pour vivre et élever nos familles.

Cependant, en contraste avec le bois, il est souvent très difficile de placer une valeur monétaire sur la plupart de ces autres valeurs forestières qui nous apportent quand même des bénéfices considérables mais qui sont parfois intangibles, à plus long terme et répartis sur l'ensemble de la société. Donc, puisque c'est notre société dans son ensemble qui bénéficie de ces valeurs non-ligneuses, nous devons être collectivement prêts à payer la note en termes d'un niveau de coupe de bois sur nos terres publiques qui est inférieur à ce qu'il pourrait être, un coût qui porte le nom technique de "coût d'opportunité". Il n'est pas rationnel de s'attendre que les propriétaires privés, grands ou petits, devraient absorber ces coûts.

Donc, comme société, peut-être que notre vision collective devrait être : 1) de prioriser le maintien des valeurs forestières non-ligneuses sur nos terres publiques et d'accepter le niveau de coupe de matière ligneuse inférieur qui en découle, et 2) de prioriser la production ligneuse sur les terres privées parce que les bénéfices qui en découlent sont plus immédiats et évidents. Ceci serait un retour au principe que les Terres de la Couronne soient le "*supplier of last resort*" ou fournisseur de dernier recours pour la matière ligneuse. Ce principe implique qu'on devrait faire tout ce qu'on peut pour produire le bois nécessaire sur les terres privées pour approvisionner nos usines avant de couper une seule tige sur les terres publiques.

Concrètement, un scénario à considérer serait donc de : 1) poursuivre avec le système de gestion sur les terres publiques spécifié dans le document “Vision pour les forêts du Nouveau-Brunswick : Buts et objectifs de l’aménagement des Terres de la Couronne”, un système qui démontre quand même une augmentation du niveau de la coupe de bois dans le futur mais qui est supposé assurer le maintien de toutes les valeurs forestières visées par les citoyens de la province et 2) établir sur des terres privées les plantations nécessaires pour doubler le niveau de la coupe. Puisque nos terres publiques occupent environ 3,250,000 ha, et puisque le scénario présenté dans le rapport Jaakko Pöyry prévoit une augmentation d’environ 20 % de la superficie en plantations sur ces terres comparativement au niveau spécifié pour le scénario présenté dans le document “Vision”, ceci impliquerait l’établissement d’environ 650,000 ha additionnels de plantations.

Les Terres de la Couronne provinciales occupent environ 51 % de la forêt productive de notre province et environ 2 % de la forêt productive est sous le contrôle du gouvernement fédéral. Si nous voulons développer une stratégie pour augmenter la production ligneuse dans la province, pourquoi ignorer l’autre 47 % en terres privées ? Ne devrions-nous pas aussi avoir une stratégie pour inciter les industriels et les propriétaires de lots boisés privés qui contrôlent cet autre 47 % d’établir plus de plantations et de produire plus de bois si, effectivement, c’est l’objectif ?

On entend dans les médias que certaines de nos compagnies forestières, qui ensemble contrôlent environ 18 % des terres forestières de notre province, seraient prêtes à investir plus d’argent pour des traitements sylvicoles sur les terres publiques pour pouvoir éventuellement augmenter le niveau de coupe de bois sur ces terres. Personnellement, je ne comprend pas pourquoi les compagnies forestières, pour lesquelles c’est une option, choisiraient d’investir sur les terres publiques au lieu de sur leurs propres terres industrielles sur lesquelles elles exercent un plus grand contrôle, et pour lesquelles elles ont une plus grande sécurité de tenure. J’aimerais bien qu’on m’explique le raisonnement de cette suggestion qui, à première vue, ne semble pas être rationnelle.

Maintenant, considérons les lots boisés privés qui occupent environ 29 %

de la superficie de terres forestières productives dans notre province. Ces lots sont généralement proches des usines de transformation et relativement faciles d'accès. Aussi, comme nous le savons tous, il y a un fort pourcentage de ces petits lots privés qui ne sont pas gérés de façon optimale pour la production ligneuse. Pour certains propriétaires, ceci résulte d'un choix personnel et intentionnel de prioriser sur leur lot le maintien de valeurs forestières autres que la production de la fibre de bois. Cependant, pour plusieurs autres, ils seraient prêts à s'engager dans un système de production ligneuse s'ils pouvaient en tirer un avantage monétaire intéressant. Il y aurait donc la possibilité d'envisager de nouveaux systèmes d'impôts sur les revenus, d'impôts fonciers et d'autres formes d'aide financière du gouvernement ou des compagnies forestières pour les inciter à produire plus de bois et, préférablement, plus de bois de haute qualité. Peut-être que sur ce point on pourrait s'inspirer de ce qui s'est fait en Finlande.

Pour ce qui est des lots boisés privés, l'appui financier de fonds publics ou de fonds provenant des compagnies forestières pour une intensification de la production ligneuse ne devrait pas être sans conditions. Il devrait y avoir une rationalisation des investissements. Par ceci j'entend que ce ne serait pas un système de "premier venu, premier servi". Plutôt, seulement les terres qui ont un bon potentiel de production ligneuse seraient éligibles pour financement. Aussi, avant de recevoir des fonds, les propriétaires intéressés devraient signer une entente contractuelle qui les engageraient à suivre un certain scénario d'interventions jusqu'à la coupe finale. Cette entente engagerait aussi, et ce jusqu'au moment prévu pour cette coupe finale, tous les propriétaires futurs du lot en question. Finalement, l'entente devrait évidemment exiger que le bois qui serait coupé éventuellement soit réservé pour transformation dans une usine de notre province. Il ne pourrait pas être exporté avant d'être transformé. Sans ces trois conditions, je vous suggère que nos investissements seraient une perte d'argent et ne fourniraient pas les bénéfices escomptés.

## CONCLUSION

Pour conclure, membres du Comité, je crois que le focus de l'étude Jaakko Pöyry était beaucoup trop étroit. La situation présentée dans le rapport et les solutions proposées sont trop simplistes. Ils simplifient outre mesure la complexité de la situation actuelle et ignorent toutes sortes d'options alternatives qu'on pourrait adopter pour atteindre les mêmes objectifs.

Je vous ai présenté un scénario potentiel où la priorité pour la gestion des Terres de la Couronne serait sur le maintien des valeurs forestières non-ligneuses, et où la priorité sur les terres privées, pour les propriétaires qui le souhaitent, serait sur la production ligneuse. Cette stratégie serait probablement plus difficile à implanter et à gérer, mais nous permettrait aussi d'atteindre l'objectif primordial de nos industries forestières, soit une disponibilité assurée et croissante de matières premières.

Je crois que si nous voulons vraiment bien aborder la question des stratégies à prioriser pour la gestion de nos forêts, cette possibilité et d'autres possibilités devraient aussi être évaluées de façon simultanée. Sans une telle approche, nous ne choisirons probablement pas la meilleure stratégie pour maintenir toutes les valeurs forestières qui sont si importantes pour notre génération et qui le seront sans doute aussi pour les générations futures.

Je vous remercie encore de votre invitation qui nous a permis de présenter nos opinions et pour l'attention que vous m'avez accordée lors de ma présentation. Je vous souhaite sagesse et objectivité dans vos délibérations post-audiences. Nous comptons sur vous pour prendre de bonnes décisions et faire de bons choix.